

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2024

---

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD202

présenté par

M. Bouloux, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

-----

### ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 129, substituer aux mots :

« sans pouvoir participer »,

les mots :

« à condition qu’ils soient exclus de la participation ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 130, procéder à la même substitution.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à clarifier le texte.